



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sapeurs-pompiers

Question écrite n° 23039

Texte de la question

M. Jean-Marc Nudant attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les problèmes rencontrés par les médecins sapeurs-pompiers dans le cadre de leurs interventions. Il est bien évident que de la rapidité de leur assistance dépend souvent l'évolution du blessé et pour raccourcir ce délai les médecins sapeurs-pompiers se rendent avec leur véhicule personnel sur les lieux de l'accident. Il lui rappelle qu'il leur est interdit d'utiliser les gyrophares ou un avertisseur deux tons, ce qui leur est fortement préjudiciable. En effet, ils sont de plus en plus souvent interceptés par les forces de police car ils dépassent les limites de vitesse, ce qui retarde dangereusement leur possibilité d'intervention, ils sont par ailleurs mal considérés par les autres automobilistes qui les considèrent comme des « chauffards ». C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de permettre à ces médecins de porter secours aux accidentés dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nudant](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23039

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5944

Question retirée le : 13 janvier 2004 (Retrait pour cause de question identique)